



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Géoréférencement :
convention prestations de
services

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 3-7-2025

Séance du 3 juin 2025

Membres :

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 juin à 17 heures,

En exercice : 13
Présents : 7
Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 7

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du
SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous
la présidence de Michel DYEN.

Date de la convocation :

Étaient présents :

27 mai 2025

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal
MARTIN Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain
ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :

Étaient excusés :

Yves BERTHIER

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-
COQUAND et Serge TICHKIEWITCH.

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège du
syndicat et mise à disposition sur le
site du SDES en juin 2025.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, notamment son article 219 ;

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 approuvant la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 4-13-2024 en date du 12 décembre 2024 relative aux délégations permanentes au bureau syndical et au président ;

Il est demandé au présent bureau syndical de valider les nouvelles opérations de géoréférencement listées ci-dessous :

Collectivité	Secteur des travaux	Estimation linéaire aérien + souterrain en ml	Montant TTC prévisionnel à la charge de la commune
BOURG-SAINT- MAURICE	Toute la commune	70 368	70 769
JACOB- BELLECOMBETTE	Toute la commune	17 675	19 577

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

Délibération n° BS 3-7-2025

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec la collectivité concernée, RGD Savoie Mont Blanc, et AGATE notamment les conventions financières ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- *D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations réalisées.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Yves BERTHIER



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES
Michel DYEN



Annexe rapport BS 3-7-2025

Bureau syndical du 3 juin 2025
Programme provisoire 2025 - Prestation de service
GEOREFERENCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

											Frais de gestion RGD HT / ml		0,08333 €				
N°	Commune	Secteur	DIAG ECL	Complément	INSEE	Date BS si > 15 000 € ou date décision	BS ou décision	N° Opération	Nbre pts lumineux	Estimation linéaire souterrain en ml	Estimation linéaire aérien en ml	Estimation linéaire total en ml	Prestation à charge commune				
													Frais de gestion SDES HT	Frais de contrôle RGD HT	Estimation Montant total HT avec frais de gestion et de contrôle	TVA	Montant TTC
1	SAINT-JEOIRE-PIREURE	Toute la commune	OUI	NON	73 249	1-avr.-25	Décision	GEO-25-001	269	9 590	2 110	11 700	600 €	975 €	11 610 €	2 202 €	13 813 €
2	COGNIN	Toute la commune	OUI	NON	73 087	1-avr.-25	BS	GEO-25-002	1 534	30 173	7 225	37 398	600 €	3 117 €	31 747 €	6 229 €	37 976 €
3	BOURG-SAINT-AURICE	Toute la commune	OUI	NON	73 054	3-juin-25	BS	GEO-25-003	2 199	66 944	3 424	70 368	600 €	5 864 €	59 075 €	11 695 €	70 769 €
4	JACOB-BELLECOMBETTE	Toute la commune	OUI	NON	73 137	3-juin-25	BS	GEO-25-004	599	15 550	2 125	17 675	600 €	1 473 €	16 414 €	3 163 €	19 577 €
Total validé à ce jour (Décisions + BS) :			2						1 803	39 763	9 335	49 098	1 200 €	4 092 €	43 357 €	8 431 €	51 788 €

dont Décisions déjà validées 1

269	9 590	2 110	11 700	600 €	975 €	11 610 €	2 202 €	13 813 €
-----	-------	-------	--------	-------	-------	----------	---------	----------

A VALIDER au BS du

03-juin-25 2

2 798	82 494	5 549	88 043	1 200 €	7 337 €	75 489 €	14 858 €	90 347 €
-------	--------	-------	--------	---------	---------	----------	----------	----------

Total des prestations année 2025 4 opérations

4 601	122 257	14 884	137 141	2 400 €	11 428 €	118 846 €	23 289 €	142 135 €
-------	---------	--------	---------	---------	----------	-----------	----------	-----------

Coût moyen opération HT 29 711 €

Opération(s) déjà validées

2	Opération(s) déjà validée(s)
	Opération(s) complémentaire(s) déjà validée(s)
2	

03-juin-25

2	Nouvelle(s) opération(s) à valider
	Opération(s) complémentaire(s) à valider
2	

Total

4
4